



Mairie
de Ville en Vermois

N° 193

Tél. : 03 83 46 52 23
Fax. : 03 83 46 55 39

Email
mairie-de-ville-en-vermois@wanadoo.fr

Site
<http://www.ville-en-vermois.mairie54.fr>

Municip info

JUILLET
2023



IntraMuros

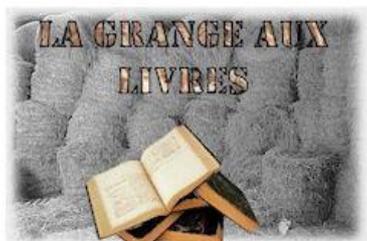
Toutes
les nouveautés
de votre
commune
au jour le jour

Ville-en Vermois
est sur
IntraMuros

DISPONIBLE SUR **Google Play** Disponible sur **App Store**

Téléchargement gratuit

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours !



Avec plus de 3000 ouvrages

Nous accueillons depuis 2009 toutes les personnes aimant la lecture et les livres et nous proposons un vaste éventail de styles, BD, romans, policiers et documentaires.

Un espace important est également proposé aux enfants leur permettant de s'installer pour consulter sur place

N'hésitez pas à nous rejoindre !

**La GRANGE aux LIVRES
à
VILLE en VERMOIS**

est ouverte tous les mercredis de 16h à 18h

Fermeture annuelle au mois d'août et pendant les congés scolaires de fin d'année



Tarifs :

Ville en Vermois :

8 € individuel et 13 € famille

Communes extérieures :

9 € individuel et 15 € pour famille

FORUM DES ASSOCIATIONS

FORUM DES ASSOCIATIONS

Venez rencontrer les associations
du village à la salle polyvalente
« Marlène Colas »

**Samedi
2
Septembre
2023**

De 10h à 12h

Les associations auront le plaisir de vous accueillir
pour se faire connaître et vous présenter
les activités 2023/2024
qui seront proposées dans notre commune



Reprise des cours

12 septembre 2023

Le Club de gymnastique vous invite à participer aux séances de « mise en forme »

Ces séances sont ouvertes à tous à partir de 16 ans.

Les Cours de Gym et de Pilates

Salle « Marlène Colas »

Tarif, licence comprise 155 €

COURS DE GYM

- Mardi de 20h à 21h
- Jeudi de 8h45 à 9h45

COURS DE PILATES

- Jeudi de 18h30 à 19h30

Christelle COLNOT : 03 83 46 57 81



Chaque année, la possibilité vous est donnée de participer à titre d'essai à deux séances gratuites.



REMERCIEMENTS

A toutes les personnes qui entretiennent devant chez eux les mauvaises herbes non accessibles par la balayeuse. Mais aussi à celles qui ramassent des déchets qui polluent visuellement et écologiquement notre environnement.



ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à l'appel gouvernemental à réduire notre consommation d'électricité, il a été décidé, comme dans la quasi-totalité des communes, de couper l'éclairage public une partie de la nuit.

Actuellement nous sommes en pleine rénovation de la partie basse du village. De gros travaux sont en cours et pour sécuriser la circulation des personnes dans cette zone, l'éclairage sera maintenu toute la nuit le temps des travaux. Le maintien de l'éclairage de cette partie du village implique que tout le secteur branché sur le même transformateur reste également allumé.

INCIVILITÉS

Comme chaque année Martial, notre agent municipal, aidé d'un agent de la communauté de commune se sont affairés à planter des fleurs aux abords de l'église de façon à rendre ce site le plus agréable possible.

Malheureusement toutes les plantations ont été volées. Un signalement auprès de la gendarmerie a été fait, de telles incivilités ne pouvant être tolérées. Merci de nous faire part de tout élément qui pourrait faire avancer l'enquête.

Les restrictions d'arrosage ne nous permettent pas de replanter actuellement. Une réflexion est en cours pour pérenniser nos plantations et éviter ces vols réguliers.

CIVISME

Il est rappelé que tous les articles déposés dans le container à vêtements doivent être mis dans un sac plastique



UN NOUVEAU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté de Communes, l'Anah et le Département de Meurthe-et-Moselle ont décidé de poursuivre leur association et leurs efforts en mettant en place un nouveau protocole territorial relatif au soutien à l'amélioration de l'habitat du parc privé.

Cette opération, prévue sur trois ans, permet à des propriétaires de bénéficier d'aides financières pour effectuer des travaux et améliorer ainsi l'habitat privé. Il peut s'agir de réhabiliter des logements indignes, de les adapter aux handicaps ou au vieillissement des occupants, ou encore de rénovation thermique.

Qui est concerné ?

Vous êtes propriétaire occupant d'un logement de plus de 15 ans et vous souhaitez l'améliorer ? Vous pouvez bénéficier d'aides des différents partenaires (sous condition de revenus)

Pour quels travaux ?

Travaux d'économies d'énergie

Réhabilitation du logement

Travaux d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap

Renseignements auprès de :

Camel 03 83 38 80 50 / contact54@association-camel.fr

www.cc-seletvermois.fr Rubrique cadre de vie – politique de l'habitat

Attention : pour pouvoir prétendre à ces aides, les travaux ne doivent pas être commencés avant l'autorisation des différents organismes !

Besoin
d'améliorer votre
habitat ?



**BALAYAGE DES RUES
DE LA COMMUNE**

AU VILLAGE et ZAC du Vermois

Jeudi 10 août

Mercredi 20 septembre (Village)



Merci de veiller à ce que votre véhicule n'empêche pas le passage du camion
et donc le nettoyage de la voirie.

**SECRETARIAT
DE MAIRIE**

**Du 7 au 26 août le secrétariat de mairie
sera ouvert uniquement les mercredis 9, 16 et 23 août**

**MERCI DE NE PAS DEPOSER DE DOSSIER D'URBANISME
DU 1^{ER} AU 27 AOUT 2023**



BONNES VACANCES À TOUS!